COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2023

L'AN deux mil vingt-trois, le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 27/04/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

Heure du début de la séance : 19h00

PRESENTS :
Didier CHASSAIN, Jérôme GIBOIN, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Nadine PAGET, Jean-François DOUCE, Maïder GAGER, Laétitia FERREIRA.
ABSENTS représentés :
Marc TERRET, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN.
Davy MAYMONT, conseiller, a donnée procuration à Jérôme GIBOIN.
Danielle LISA, conseillère, a donné procuration à Valérie BOUCHERET.
ABSENTS : Jean-Luc BARDOT, Julie PIET, Brigitte FAYET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint.**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 06/04/2023 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE : M. le Maire explique qu'il s'agit de rajouter de l'argent sur certains articles pour des factures qui auraient dû se payer en 2022. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaire suivants, sur le Budget Assainissement de l'exercice 2023 :**

Imputation		
Chapitre 11 – Article 61558 – Pièce de rechange	+ 1 600,00 €	
Chapitre 11 – Article 6226 – Honoraires	+ 1 100,00 €	
Chapitre 11 – Article 6061 – Fournitures non stockables (eau, énergie)	+ 200,00 €	
Chapitre 23 – Article 2313 – Opération 10014 – Constructions		- 2 900,00 €
TOTAL	+ 2 900,00 €	- 2 900,00 €

ECONOMIE D'ENERGIE : Jérôme présente les devis de l'entreprise « YESS » de CREUZIER-LE-VIEUX pour une fourniture d'ampoules LED et de luminaires pour remplacer les éclairages de la mairie, de l'école, de la salle polyvalente et de l'église. **Après délibération, le Conseil choisit le devis de 3 350,94 € TTC et charge Jérôme de commander ces lampes qu'installeront les employés communaux.**

MATERIEL A ACHETER : TONDEUSE : Mr le Maire explique que la tondeuse HONDA qui a 18 ans, ne tracte plus malgré la réparation d'il y a deux ans et qu'il serait nécessaire de la changer. Il présente les devis de 3 tondeuses différentes de l'entreprise LGS AGRI de Puy-Guillaume. **Après délibération, le Conseil décide de changer la tondeuse et d'acheter la tondeuse semi-professionnelle de la marque « ACTIVE » 5400 SB pour la somme TTC de 1 043,83 €, mulchage compris.**

FORMATION SST (Sauveteur Secouriste du Travail) : Mme le Maire de Beaumont-les-Randan propose aux employés communaux de Mons et de Beaumont une formation SST sur 2 jours , les 10 et 11 Juillet à BLR. Cette formation est dispensée par le FSIP (Formation Secourisme Incendie Prévention) et son coût est de 1 000 € pour 10 personnes maxi. **Après délibération, le Conseil décide d'inscrire ses 5 employés communaux à cette formation.**

CHEMINS DE RANDONNEE : ils ont été balisés par BALIRANDO mercredi dernier. Mr le Maire présente le panneau de 120 x 80 cm qui sera posé au départ vers la mairie. **Après délibération, le Conseil pense qu'il serait utile que la future Voie Verte soit matérialisée sur le plan et décide de choisir l'emplacement définitif une fois le panneau reçu.**

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : A la prochaine réunion du vendredi 5 Mai, il sera question d'organiser la distribution par les enfants de prospectus pour l' opération qui arrive : « Nettoyons la nature » qui aura lieu le Samedi 3 Juin. **Après délibération, le Conseil de mettre à disposition son tracteur-remorque et la voiture-remorque et d'offrir le pot de l'amitié vers 11h30, à la fin du nettoyage. Pour l'autre opération, « un compostage partagé », le SBA a fait passer des enveloppes à distribuer en même temps que les prospectus.**

D'autre part pour la cérémonie du 8 Mai, le Conseil décide de proposer à 3 enfants de lire le discours du ministre.

CEREMONIE DU 8 MAI : elle aura lieu lundi 8 mai à 10h 15 à Mons et à 11h15 à BLR. Didier ira chercher les gerbes, Jérôme s'occupe de la boisson et des petits gâteaux et le Conseil est invité à 10h pour préparer la salle. **Après délibération, le Conseil choisit que la communication se fasse sur le site internet et sur Panneau Pocket. Pour les discours lus par 3 enfants du CMJ, nous emprunterons la sono portable de la Comcom et le CD « La Marseillaise ».**

COMPTE-RENDU DES DIAGNOSTICS ENERGETIQUES : Jérôme lit les deux CR sur le logement de l'école et sur celui du restaurant. **Après délibération, le Conseil décide de contacter un architecte au mois de Septembre pour qu'il travaille en premier sur le logement de l'école, qu'il établisse les travaux à faire pour des demandes de devis et qu'il monte les dossiers afin de demander des subventions. Ces travaux seront prévus en 2024.**

SYNDICAT DE BASSE LIMAGNE : Jérôme indique que le syndicat demande si nous envisageons de faire faire des travaux sur des conduites d'eau pour 2024. Il propose de voir comment améliorer les débits insuffisant de certains poteaux incendie. **Après délibération, le Conseil approuve cette idée et charge Jérôme de voir avec le SBL.**

INFORMATIONS

CLIC : **PROPOSITION D'ATELIERS :** Laetitia explique que le CLIC était à la recherche de communes pour y organiser un atelier sophrologie et que la commune de MONS avait postulé. Nous avons été retenu et les dates de cet atelier sont les jeudis 21, 28 Septembre et 5 Octobre de 10h à 11h30.
De même, un atelier « Yoga sur chaise » a été acté pour 3 séances : les mercredis 4, 11 et 18 Octobre, de 11h à 12h30..
Pour ces deux ateliers , la commune communiquera sur son site internet et sur Panneau Pocket.

NETTOYAGE DES RIVES DU BURON : organisé par les bénévoles de la Société de Pêche, il a été effectué le samedi 29 Avril, la commune ayant mis son tracteur-broyeur à disposition.

JOURNEE COCOONING : la commune prête une salle et la date retenue est le vendredi 7 Juillet de 9h à 17h. Mme Vanessa Bonhomme qui l'organise communiquera là-dessus.

JURY D'ASSISE : le tirage au sort aura lieu à la mairie de Saint-Priest pour les communes de MONS, St Priest et ST Sylvestre. Valérie représentera la commune de MONS.

Prochaine réunion : Jeudi 1er Juin 2023, à 19h00.

Ont signé les membres présents